ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE L ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU 17 AVRIL 2010 A LA MAISON D HUEZ

Sont présents ou représentés 63 propriétaires représentant (5948,10 voix).

Le quorum est atteint, les membres de l'assemblée des propriétaires représentant plus de la moitié des surfaces de l'Association.

L'Assemblée des Propriétaires débute à 14h30

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport de l'activité de l'association et de sa situation financière. Vote du budget
2. Présentation des travaux d'amélioration pastorale
3. présentation des travaux de la SATA en application de la Convention
4. Présentation des travaux de pistes VTT en application de la convention
5. Présentation du projet de la Commune d'implantation d'arbres
6. Election de 2 syndics en application des statuts sur le renouvellement du syndicat.

INFORMATION : la montée des bovins aura lieu le 28 mai, le nettoyage de l'alpage suivi d'un apéritif convivial le 4JUIN à partir de 8heures sur le parking du DMC.

***1*° Présentation du rapport sur l'activité de l'association et sa situation financière. Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour 2009 : M. Delage expose que le résultat de la section de fonctionnement est de 50 426,88 € et celui de la section d'investissement de 6 754,58 €, résultats repris dans le budget 2010 de l'Afp.

- Il a été dépensé en section de fonctionnement 9 282,98 € pour 10 756,05 € de recettes.
- On peut remarquer qu'il n'y a eu aucune dépense réalisée en investissement sur 2009 pour une recette de 165, 05 € correspondant au solde de la subvention versée pour les travaux du curage du ruisseau.

- Il est prévu en investissement une dépense de 3000 € en 2010 pour la création de 2 pistes pastorales au Coin Saint-Jean

- Il est décidé de maintenir la redevance annuelle à 25 € l'ha, comme les 2 dernières années.

- En ce qui concerne les recettes de fonctionnement liées à l'alpage il a été décidé de reporter les 50 € que nous demandions au berger de Villard Reculas sur la redevance pour le pâturage ovin. Quant au pâturage des chevaux, la redevance passe de 25 € à 30 €.
- Pour les Associations Sportives, on constate une augmentation de 5% pour 2 activités à caractère commercial (l'aéromodélisme et le centre équestre) dont les redevances n'avaient pas évoluées depuis 6 ans.

- A noter toujours parmi les recettes, celles provenant du «VTT » pour lequel la commune verse 1500 € de location de terrain pour la piste close à laquelle se rajoute 1000 € de subvention pour les préjudices subits pour l'ensemble de l'activité soit un total de 2500 €.

- Pour conclure, on constate que le total des recettes correspond à ce qu'on reverse aux Propriétaires, diminué de nos frais de fonctionnement.

- Il est évoqué la possibilité de diminuer progressivement notre encaissement (actuellement de 57 181€ en distribuant une partie sous forme de redevances aux membres.

- ***Il est procédé au vote du bilan financier. Aucune question n'étant soulevée ni contestation observée, celui-ci est adopté à l'unanimité.***

2°)Présentation des travaux d'amélioration pastorale :

- Christian Reverbel présente le projet de création des 2 pistes à Huez, celle du Coin Saint Jean et celle de la Combe du Bras, évoquées à plusieurs reprises pour pérenniser le pâturage autour du cimetière.
- Le Conseil Général a donné son accord pour démonter les barrières de sécurité aux endroits prévus

- Tony Delmonte intervient sur la présentation de la piste du Coin Saint Jean en évoquant le fait que les travaux sont trop étroits (1 m50 de large), pour faire passer le troupeau. Il n'est pas envisageable de les faire passer une par une, il faudrait au minimum 20 m de large.

- Christian Reverbel prend acte et propose d'aplanir simplement la bosse qui vient s'écraser dans le talus pour que les bêtes puissent passer.

- En ce qui concerne la piste de la Combe du Bras, Tony Delmonte démontre que c'est un projet trop dangereux pour les bovins dans la descente mais peut éventuellement servir dans la remontée. Malgré tout cette piste présente l'avantage d'être entièrement dans le périmètre de l'Afp

- Il est proposé de passer au vote à main levée sur ces travaux.

L'Assemblée des Propriétaires vote à l'unanimité la création des deux pistes

- Il est convenu que l'Entreprise intervienne avant le 10 juin dernier délai.

- D'autre part l'Assemblée des Propriétaires ne voit aucune objection à ce que les propriétaires du Coin Saint Jean en aval de la route demande leurs adhésions à l'Afp dans le respect de la législation.

3° Présentation des travaux SATA en application de la convention :

Denis Delage rappelle que c'est la première année où cette présentation est une application de la Convention signée entre les propriétaires membres de l'Afp et la Commune d'Huez Cette convention fixe désormais les règles d'autorisation des différents travaux dans le périmètre parcellaire de l'Afp en fonction des statuts de celle ci. Denis Delage précise qu'environ 2/3 des propriétaires l'ont signée, mais que de toutes façons cette convention n'apporte aucune contrainte supplémentaire aux propriétaires mais par contre astreint la Commune ou son délégataire la SATA à une obligation de concertation et à un versement de redevances.

- Monsieur Arlot se demande si l'Afp a bien le pouvoir de se substituer aux propriétaires pour autoriser des travaux autres que pastoraux.
- En réponse Denis Delage lui indique que l'Association Foncière pastorale autorisée d'Huez est une association syndicale de propriétaires, par conséquent ses statuts sont régis par le Code Rural et l'Ordonnance de 2004 sur les associations syndicales de propriétaires. L'article 15 des statuts de l'Afp précise les conditions d'autorisation des travaux.
- Monsieur Guy Bory intervient en affirmant que les propriétaires qui ont signé représentent 220 Ha alors que la propriété privée représente 520 ha, on est donc loin des 2/3 de signatures.
- Il lui est répondu que la surface privée représente en fait 369 ha (dont après calcul 333 ha pour Huez et 36 pour 0z)
- Monsieur Guy Bory affirme que les revenus fonciers des terrains de l'Afp bénéficient de dérogation fiscale et que l'Afp n'a rien fait pour bénéficier de cette dérogation.
- Il lui est répondu que le système fiscal est un système déclaratif et qu'il appartient à chacun de déclarer ses revenus et à vérifier s'il peut bénéficier de dérogation ou d'abattement. Il sera toutefois vérifié auprès des services compétents si les terrains Afp bénéficient de dérogation sur différentes contributions en particulier le foncier non bâti. Il faut souligner toutefois que les redevances versées par la Commune aux propriétaires au titre de la Convention ne peuvent être considérées comme des revenus AFP

- Christian REVERBEL présente les travaux Sata :

- ***1) projet d'aménagement de la piste d'Huez/Village/ quartiers d'habitation.(pour un budget de 200 000 €).***

Ces travaux d'aménagement sur la piste du village permettront d'entretenir d'une manière la plus pérenne possible une bonne skiabilité. Il est distingué les parcelles sur lesquelles l'emprise des travaux sera supérieure aux accords de la convention.

Rolland Roche s'oppose à ces travaux argumentant qu'avec la situation plein sud de la piste et, c'est ce qui nous différencie des autres villages à altitude égale, la neige est aléatoire. D'autre part le rôle de l'Afp est avant tout la protection du pâturage.

Suite à une observation de Tony Del Monte qui souhaite que les travaux commencent par le bas (circulation des bovins) pour finir par le haut, Christian Reverbel affirme que de toute façon les travaux ne se feront qu'après le 15 août.

Face à quelques oppositions manifestées dans l'assemblée, Nadine Hustache rappelle qu'il faut penser à l'économie de la Commune (comparaison faite avec les villages de montagne de Savoie et Haute-Savoie) et ne pas oublier que la station a aussi et avant tout une vocation touristique.

Jean-Yves Noyrey intervient pour rappeler 4 points importants :

1°) tous les villages à ce jour sont reliés à leur station,

2°) compte-tenu du projet des « Chanses et Passeaux », il est important d'envisager cette liaison sans oublier Les Maona

3°) il s'agit de se placer dans le cadre d'une démarche de développement durable

4°) de toute évidence, la remontée du télévillage étant devenu obsolète, elle est à changer avant 4 ans

La SATA s'engage à remettre le pâturage en l'état pour l'estive 2011.

2ème projet : La piste des Ancolies/Fontbelle :

Il s'agit de réaménager la sortie du télésiège des marmottes et de supprimer des rochers gênants, suivi d'un reprofilage et d'une revégétalisation immédiate, en conservant au maximum le relief

Il est procédé au vote des Travaux.

Sur 63 membres présents ou représentés, 16 membres se prononcent contre.

Les travaux sont adoptés à 47 mandats contre 16.

4°Présentation des travaux de Pistes VTT.

Christian Reverbel présente les projets de pistes validés en réunion du syndicat :

1°) Descendre à Huez par l'aménagement de la piste d'Huez. Il s'agit d'une simple piste non fermée. Elle passera le plus possible par les bois pour terminer en utilisant une bretelle de la future piste pastorale. Il n'y aura aucun aménagement autour du coral d'arrivée des vaches à la patte d'oie.

2°) La piste qui passe de 2100 à la bergerie est supprimée, en échange 2 pistes sont tracées par simple fauchage de part et d'autre de la piste close sous le DMC.

Georges. Orcel estime que cette multiplication des pistes est contradictoire avec le pâturage.

Gérard Naclard demande qu'un bilan soit fait à la fin de saison

Denis Delage précise que les pistes n'ont aucun caractère d'irréversibilité.

Rolland Roche souhaite qu'un nettoyage des pierres le long de la piste close soit effectué.

2 membres s'opposent au projet. ***Les travaux sont validés par 61 contre 2 mandats.***

Christian Reverbel rappelle également qu'il reste à la disposition de ceux qui souhaiteraient consulter ou disposer d'une carte grâce à la cartographie que Gérard Charmet a établie.

5°Présentation du projet de la Commune d'implantation d'arbres

Christian Reverbel évoque le projet d'arborer différents secteurs du périmètre de l'afp. Il s'agit de petites implantations. Lors de la présentation du projet devant le Syndicat, l'ensemble des implantations a été validé à l'exception de la zone Les Vorses le Cognet où le Syndicat ne souhaite pas d'arbres nouveaux.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

Le projet du nouveau circuit automobile (s'il devait se confirmer) ferait l'objet d'une Assemblée générale extraordinaire.

6° Election de 2 syndics en application des statuts sur le renouvellement du syndicat (vote par voix).

- les membres sortants sont Guy Bory et Gérard Naclard.

Se présentent et sont élus : ***Gérard Naclard et Eric Chalvin***
Une opposition représentant : 68 voix
Une abstention représentant : 85,9 voix

A l'issue de l'Assemblée des Propriétaires, le nouveau Syndicat est convoqué pour élire le Président et le Vice-Président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.

Alpe d'Huez, le 20 avril 2010

Le Président

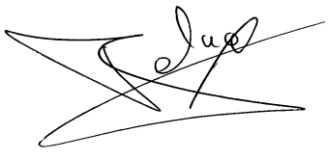

Denis Delage